

Le droit qui s'écrit

*Stéphanie BEAUCHAMP**

Alain ROY et Violaine LEMAY, *Le contrat conjugal: pour l'amour ou pour la guerre?*, Montréal, Éditions Thémis, 2009, 130 p.

Tous le savent, le contexte social dans lequel on vit est loin de ressembler à celui qui existait il y a quelques dizaines d'années. Toutes les transformations qui ont eu cours ont eu un impact important sur les couples. L'ouvrage d'Alain Roy et Violaine Lemay porte sur un aspect de la réalité des couples contemporains: le contrat conjugal. Dans leur quête pour la compréhension de ce contrat, les auteurs, tous deux juristes, vont au-delà du domaine juridique et étudient aussi la question dans une perspective psychologique. Le résultat qui en découle est fort intéressant.

Les professeurs Alain Roy et Violaine Lemay, docteurs en droit et chercheurs, présentent dans ce livre le fruit de l'étude empirique qu'ils ont réalisée sur le contrat conjugal. Au cours de leurs recherches, ils ont voulu comparer le point de vue des juristes avec celui des psychothérapeutes sur ce qu'est le contrat conjugal, quel est le type de normativité qui en découle et de quelle façon il doit être utilisé, tout cela dans le but de « [contribuer] [...] au renouvellement des pratiques professionnelles et de la pensée juridique ».

Les auteurs ont choisi une méthode de recherche qualitative plutôt que quantitative. Pour arriver à mieux comprendre les pratiques en matière de contrat conjugal, ils ont analysé plusieurs contrats de mariage et d'union de fait rédigés par des notaires et des avocats et ont mené des entrevues avec plusieurs professionnels, juristes et non-juristes. Les auteurs présentent les points essentiels de ces entretiens en séparant les professionnels en différentes catégories selon leur vision du contrat conjugal. Les résultats démontrent que ce contrat a de multiples facettes et que des implications d'ordre juridique, social et moral doivent être considérées

* Stéphanie BEAUCHAMP, LL.B. (Faculté de droit de l'Université de Montréal), Étudiante à l'École du Barreau de Montréal.

lors de la rédaction et de l'application du contrat conjugal pour que celui-ci atteigne une efficacité optimale.

Le livre s'adresse autant aux juristes qui œuvrent en matière familiale qu'aux psychothérapeutes et aux psychologues. Il offre une double perspective particulièrement enrichissante qui permettra aux deux groupes de professionnels de s'éloigner de leur champ de pratique respectif et de voir des aspects différents d'une réalité qu'ils côtoient régulièrement.

On retrouve à la fin de l'ouvrage un index biographique décrivant, sans dévoiler leur identité, les professionnels rencontrés dans le cadre de l'étude. Il peut être pertinent pour le lecteur de s'y référer en cours de texte. Le livre contient également une bibliographie.

Marc-André LeChasseur, *Zonage et urbanisme en droit municipal québécois*, 2^e éd., Montréal, Wilson & Lafleur, 2009, 530 p.

Sujet méconnu, l'aménagement du territoire a un impact majeur sur le développement d'une région. Pour démystifier les concepts de zonage et d'urbanisme et comprendre l'importance des enjeux liés à ceux-ci dans le développement du Québec, cet ouvrage de Marc-André LeChasseur, avocat spécialisé en droit municipal et immobilier et chargé de cours à l'Université McGill, peut s'avérer un outil précieux.

Cette deuxième édition est une « version augmentée et remaniée » de la première qui se concentrait davantage sur le zonage. L'auteur aborde le sujet dans le contexte plus large de la planification territoriale; c'est d'ailleurs dans ce but qu'un nouveau chapitre, portant sur la gestion de l'étalement urbain a été ajouté (chapitre 5). Le titre de l'ouvrage a aussi été modifié pour refléter cette perspective plus large; l'édition de 2006 s'intitulait plus brièvement *Le zonage en droit québécois*. Un autre chapitre a également été introduit: il s'agit du chapitre 8, consacré aux critères de performance.

L'ouvrage est divisé en quatorze chapitres qui couvrent un très large éventail d'aspects liés au zonage et à l'urbanisme, notamment le pouvoir de zoner, la planification du développement du territoire, le rezonage parcellaire, les droits acquis, le contrôle judiciaire des décisions du conseil municipal et l'intérêt juridique du citoyen dans l'espace urbain.

L'objectif de ce livre est de retracer l'évolution du droit de l'aménagement territorial, particulièrement de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, principale loi de zonage au Québec. Pour ce faire, l'auteur fait référence non seulement à des concepts québécois, mais aussi à des concepts américains et canadiens. Les explications sont claires, documentées et appuyées par de nombreuses décisions de jurisprudence, lesquelles rendent la théorie plus concrète. Le plan précis et détaillé repris dans la table des matières structure le texte et permet au lecteur de s'y repérer facilement.

Cet ouvrage s'adresse évidemment aux juristes qui s'intéressent au zonage, mais comme l'auteur établit bien les bases de son sujet et ne semble pas tenir pour acquis que le lecteur a des connaissances approfondies en zonage, il n'est pas nécessaire d'être un spécialiste en la matière pour bien comprendre. On y retrouve par ailleurs une liste des abréviations, une table de jurisprudence, une bibliographie et un index. Des annexes complètent le tout : l'annexe A fait la liste des dispositions qui ont modifié la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* depuis sa création, l'annexe B montre les différentes versions de l'article 113 de cette loi à travers le temps et l'annexe C présente les principales dispositions législatives complémentaires aux règlements de zonage.

Didier LLUELLES, *Précis des assurances terrestres*, 5^e éd., Montréal, Éditions Thémis, 2009, 670 p.

Cette cinquième édition du *Précis des assurances terrestres* est fidèle à sa formule et reprend sensiblement les mêmes sujets que l'édition précédente. Son contenu est toutefois mis à jour, l'auteur traitant des développements jurisprudentiels qui ont eu lieu entre la fin de 2005 et le début de 2009.

Le livre s'adresse d'abord aux étudiants en droit. En effet, l'auteur s'est donné comme objectif d'initier les étudiants au droit des assurances tout en suscitant leur intérêt pour ce domaine. Cependant, nul doute que cet ouvrage peut aussi être pertinent pour les professionnels du droit qui œuvrent dans le domaine des assurances, ne serait-ce qu'en les tenant informés des développements récents et en leur offrant une synthèse utile des notions essentielles dans le domaine.

Le professeur Lluelles démontre encore une fois sa grande capacité à exposer clairement la matière et à fournir des explications précises et complètes. Mentionnons également que la présentation visuelle du texte est aérée, ce qui rend la lecture plus agréable.

L'ouvrage est divisé en huit grands titres: les cinq premiers abordent et définissent les notions d'assurance, de contrat d'assurance, d'intérêt d'assurance, de risque et de déclaration de risque; quant aux trois derniers titres, ils traitent chacun d'un type d'assurance particulier, respectivement l'assurance de dommages, l'assurance de personnes et l'assurance automobile. Tout au long du livre, l'auteur présente non seulement l'état actuel du droit des assurances, mais aussi son évolution législative et jurisprudentielle.

Somme toute, cet ouvrage constitue une excellente source de référence non seulement en raison de son contenu détaillé, mais aussi grâce aux outils pratiques qui le complètent: une table des abréviations, une table de concordance entre les articles du *Code civil du Bas Canada* et du *Code civil du Québec*, une table de législation, une table de jurisprudence, une bibliographie sélective et une table analytique.

Vincent GAUTRAIS et Pierre TRUDEL, *Circulation des renseignements personnels et Web 2.0*, Montréal, Éditions Thémis, 2010, 232 p.

Les technologies et l'univers du Web ont connu une évolution fulgurante au cours des 20 dernières années. Peu importe le domaine de droit dans lequel il exerce, le juriste est touché par les transformations technologiques et il ne peut ignorer celles-ci dans sa pratique quotidienne. De nouvelles problématiques surgissent et le droit doit s'adapter. Dans cet ouvrage, qui est une version augmentée d'une étude subventionnée par le ministère des Services gouvernementaux du Québec, les auteurs s'intéressent particulièrement à la circulation et à la protection des renseignements personnels dans l'environnement du Web 2.0.

L'étude explique notamment l'attitude que doit avoir le juriste face au développement rapide des technologies et démontre la faculté qu'a le droit de s'adapter aux changements en offrant des solutions tirées autant des principes juridiques traditionnels que des lois plus récentes, par exemple la *Loi concernant le cadre juridique des technologies de l'information*. Les auteurs annoncent les objectifs de leur étude dès les premières pages pour

ensuite plonger dans le cœur du sujet. L'ouvrage est divisé en trois grandes parties : la partie préliminaire porte sur les changements relatifs à la circulation des renseignements personnels, la première partie décrit les principales opérations du cycle de circulation des renseignements personnels et la deuxième partie traite de la souplesse des lois sur la protection des renseignements personnels relativement à la circulation de ces derniers.

Les professeurs Vincent Gautrais et Pierre Trudel présentent un texte bien structuré et richement documenté. Le fait que le sujet soit précis et qu'il fasse appel à des concepts avec lesquels plusieurs ne sont pas familiers ne rend pas la compréhension ardue parce que les concepts sont bien définis et sont illustrés par des exemples concrets. De plus, un aspect critique est apporté au texte, particulièrement dans la deuxième partie, où les auteurs démontrent leur grande connaissance et compréhension des problématiques qu'ils exposent en présentant des solutions concrètes à celles-ci.

Somme toute, cette « revue du cadre juridique relatif à la protection des renseignements personnels dans les services publics en ligne » est fort pertinente et constitue une lecture intéressante pour quiconque s'intéresse à l'impact de la technologie sur le droit et vice-versa.